Liste des terrains faisant l'objet d'un arrêté municipal dans le cas de l'Art 62 des RG



Période estivale 2024

GARD

VEZENOBRES: terrain communal du 31.05 au 15.08.24 inclus

GARONS: les 2 stades Joseph Zanon du 3 juin au 18.08.24

JONQUIERES ST VINCENT: stade Marcel Pierre du 10 au 20 juin (travaux d'élagage)

GALLARGUES LE MONTUEUX : stade municipal du 21 mai au 5 août 2024

CAISSARGUES: terrains de football d'honneur et annexe du 14 juin au 12 août 2024

ST HILAIRE LA JASSE: stades d'honneur Paul Douarche et communal Joël Victoria du 24.06 au 04.08.24

SOYEZ VIGILANTS certaines rencontres ont des terrains de repli !! Consulter l'agenda sur le site du District.

Mise à jour le 27/06/2024 11:52

LOZERE